

CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE TOURS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RMA Audit

Siège social ● 1, route des Deux Lions – 37200 Tours ● 02 47 71 50 50 ● tours@rma-ec.fr

RMA Audit ● SAS au capital de 133 518,75 € ● RCS TOURS 342 934 502 ● N° TVA intracommunautaire FR81342934502

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables Région Centre Val de Loire

Société de Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

www.rma-ec.com

CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE TOURS

**Siège social : 47, rue du Sergent Leclerc
37000 TOURS**

- o - 0 - o -

SIRET : 342 378 767 00038

- o - 0 - o -

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'administration du Centre Chorégraphique National de Tours,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE CHOREGRAPHIQUE DE TOURS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Introduction » de l'annexe des comptes annuels.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Nous avons vérifié la justification des mouvements relatifs aux fonds dédiés.
- Nous avons vérifié le dénouement des créances sur le début d'année 2026.
- Nous avons également vérifié la correcte traduction dans les comptes des opérations de césure d'exercice.
-

IV - Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le « gouvernement d'entreprise » relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Trésorier et soumis à l'approbation de votre Conseil d'administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tours,
Le 2 juin 2026



RMA AUDIT

Société de commissaires aux comptes
Représentée par Ludovic BEAUJARD
Directeur Général - Associé

BILAN ACTIF

ASS CENTRE CHOREGRAPHIQ. NAT. TOURS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				2,09		2,80
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	43 257	35 170	8 087		14 008	
Autres immobilisations incorporelles	7 000		7 000		7 000	
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				9,25		9,47
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	334 546	286 740	47 806		37 039	
Autres immobilisations corporelles	253 575	234 765	18 810		34 036	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,45		0,41
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	415		415		415	
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 812		2 812		2 681	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	641 605	556 675	84 930	11,79	95 178	12,68
Stocks et en-cours						
Créances				42,56		33,63
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	59 999		59 999		76 325	
Créances reçues par legs ou donations						
Avances et acomptes versés /cdes					1 753	
Autres créances	187 818		187 818		141 996	
Charges constatées d'avance	58 815		58 815		32 417	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	328 876		328 876	45,65	403 192	53,70
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	635 507		635 507	88,21	655 683	87,32
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 277 113	556 675	720 437	100	750 861	100



BILAN PASSIF

ASS CENTRE CHOREGRAPHIQ. NAT. TOURS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		4,74		4,55
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	34 135		34 135	
Autres réserves				
Report à nouveau	282 396	39,20	282 329	37,60
Excédent ou déficit de l'exercice	-5 519	-0,77	67	0,01
Situation nette (sous-total)	311 013	43,17	316 532	42,16
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	20 345	2,82	21 675	2,89
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	331 358	45,99	338 206	45,04
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	11 238	1,56	30 295	4,03
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	11 238	1,56	30 295	4,03
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	85 608	11,88	69 980	9,32
TOTAL DES PROVISIONS (III)	85 608	11,88	69 980	9,32
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	15 988	2,22	18 435	2,46
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	20 102	2,79	9 854	1,31
Fournisseurs, factures non parvenues	40 114	5,57	28 932	3,85
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	191 118	26,53	208 326	27,75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			14 094	1,88
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	24 911	3,46	32 738	4,36
TOTAL DES DETTES (IV)	292 233	40,56	312 379	41,60
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	720 437	100	750 861	100



COMPTE DE RÉSULTAT

ASS CENTRE CHOREGRAPHIQ. NAT. TOURS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	3 436	2 944	492	16,71
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	2 561	3 015	-454	-15,06
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	426 677	457 048	-30 371	-6,64
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 801 264	1 805 710	-4 446	-0,25
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	1 000	100	900	900,00
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 194	-1 194	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	19 057	7 818	11 239	143,76
Autres produits	872	39	833	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	2 254 868	2 277 867	-23 000	-1,01
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	4 132	3 667	464	12,66
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	789 530	798 619	-9 089	-1,14
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	48 033	53 618	-5 586	-10,42
Salaires	882 970	916 130	-33 160	-3,62
Cotisations sociales	429 962	431 631	-1 669	-0,39
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	48 664	46 139	2 525	5,47
Dotations aux provisions	15 628	7 134	8 494	119,06
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés		2 207	-2 207	-100,00
Autres charges	49 497	44 584	4 912	11,02
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 268 414	2 303 731	-35 316	-1,53
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-13 547	-25 863	12 317	47,62

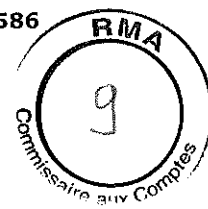


COMPTE DE RÉSULTAT

ASS CENTRE CHOREGRAPHIQ. NAT. TOURS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés		8 027	11 031	-3 003	-27,23
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	8 027	11 031	-3 003	-27,23
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	8 027	11 031	-3 003	-27,23
3-RESULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	-5 519	-14 833	9 313	62,79
Produits exceptionnels	(V)		18 501	-18 501	-100,00
Charges exceptionnelles	(VI)		2 410	-2 410	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)		16 091	-16 091	-100,00
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)		1 191	-1 191	-100,00
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	2 262 895	2 307 399	-44 504	-1,93
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	2 268 414	2 307 332	-38 917	-1,69
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-5 519	67	-5 586	
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature		53 130	53 130		
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE		53 130	53 130		
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens		53 130	53 130		
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.		53 130	53 130		
TOTAL		-5 519	67	-5 586	



PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ASS CENTRE CHOREGRAPHIQ. NAT. TOURS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

Le Centre chorégraphique national de Tours a pour but, à l'exclusion de toute recherche et partage de bénéfices, le développement de l'art chorégraphique par la constitution et l'exploitation d'un répertoire chorégraphique inspiré d'un souci constant de qualité artistique et pourra en outre accueillir d'autres créateurs répondant aux mêmes critères de qualité.

Le cadre d'action dans lequel les missions s'exercent est fixé, tant dans les moyens mis en œuvre que dans les objectifs à atteindre et les obligations à respecter, par une convention à laquelle est adjoint le projet artistique du directeur du Centre chorégraphique national.

Le Centre chorégraphique national de Tours aura une quadruple vocation:

- Locale et régionale

Il contribuera à la promotion de l'art chorégraphique au niveau local et régional en mettant en œuvre les actions qu'il jugera les plus appropriées, qu'elles soient de pédagogie, de diffusion ou toutes autres, dans tous lieux, y compris dans le cadre des locaux propres à son activité, qui pourraient lui être confiés.

Afin d'échanger avec les publics accueillis dans le cadre de ses activités, le Centre chorégraphique national de Tours pourra exploiter un débit de boissons pour la vente à titre accessoires de boissons lors des présentations publiques. Cette activité devra être exercée conformément à la législation en vigueur. A cette fin le Centre chorégraphique national de Tours a fait l'acquisition d'une licence IV et formé la personne par le biais du permis d'exploitation.

- Nationale et internationale

Il donnera, à l'occasion des tournées nationales et internationales, un exemple significatif de l'activité chorégraphique française.



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASS CENTRE CHOREGRAPHIQU. NAT. TOURS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 720 437,45 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -5 519,32 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Les impacts majeurs du passage au règlement ANC 2022-06 au 01/01/2025 concerne la présentation du Compte de Résultat.

- la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice initialement constatée en produit exceptionnel (compte 777xxx) est désormais comptabilisée en produit d'exploitation (compte 747xxx). Le montant est de 14 329 € pour l'exercice 2025.
- les transferts de charges initialement constatés au compte 791xxx sont désormais comptabilisés dans les comptes selon la nature de l'opération. Les refacturations diverses au compte 708xxx, les remboursements reçus en compensation des charges de personnel au compte 649xxx et les indemnités d'assurance au compte 758xxx.
- les charges constatées d'avance sont désormais reclassées en créances. Le montant est de 58 815 € pour l'exercice 2025.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASS CENTRE CHOREGRAPHIQ. NAT. TOURS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des cadres dirigeants n'est pas portée en annexe car cela reviendrait indirectement à donner une rémunération individuelle.

FONDS DEDIES

- le fonds dédiés constitué pour le livre des 20 ans de la compagnie a été repris pour un montant de 7 232 €, le solde est de 5 268 €.
- les projets GSIC sensibilisation, Dansez-croisez et Alors on Danse ont été partiellement réalisés un fonds dédiés a été repris pour 11 825 €, le solde est de 5 970 €.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASS CENTRE CHOREGRAPHIQ. NAT. TOURS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	50 257,34		
TOTAL	50 257,34		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	299 290,50		35 255,56
Installations générales, agencements et aménagements divers	108 440,53		1 329,83
Matériel de transport	56 067,52		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	86 536,48		1 699,17
TOTAL	550 335,03		38 284,56
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés	415,00		
Prêts et autres immobilisations financières	2 680,71		131,10
TOTAL	3 095,71		131,10
TOTAL GENERAL	603 688,08		38 415,66



ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASS CENTRE CHOREGRAPHIQ. NAT.TOURS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			50 257,34	
TOTAL			50 257,34	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			334 546,06	
Inst. générales, agencements et aménag. divers		498,33	109 272,03	
Matériel de transport			56 067,52	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			88 235,65	
TOTAL		498,33	588 121,26	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			415,00	
Prêts et autres immobilisations financières			2 811,81	
TOTAL			3 226,81	
TOTAL GENERAL		498,33	641 605,41	



ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASS CENTRE CHOREGRAPHIQ. NAT. TOURS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	1 à 5	Linéaire	29 249,71	5 920,29		35 170,00
TOTAL			29 249,71	5 920,29		35 170,00
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels	1 à 7	Linéaire	262 251,89	24 488,10		286 739,99
Inst. générales, agencs divers	3 à 10	Linéaire	105 969,03	1 139,06	498,33	106 609,76
Matériel de transport	5	Linéaire	43 362,57	10 516,88		53 879,45
Matériel de bureau, informatique	1 à 10	Linéaire	67 676,92	6 599,19		74 276,11
TOTAL			479 260,41	42 743,23	498,33	521 505,31
TOTAL GENERAL			508 510,12	48 663,52	498,33	556 675,31



ETAT DES CRÉANCES

ASS CENTRE CHOREGRAPHIQ. NAT. TOURS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	2 811,81		2 811,81
Actif circulant			
Autres créances clients	59 998,86	59 998,86	
Taxe sur la valeur ajoutée	98 264,10	98 264,10	
Divers	85 500,00	85 500,00	
Débiteurs divers	4 054,14	4 054,14	
Charges constatées d'avance	58 814,67	58 814,67	
TOTAL	309 443,58	306 631,77	2 811,81



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASS CENTRE CHOREGRAPHIQ. NAT. TOURS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	58 814,67
TOTAL	58 814,67

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	31 542,08
Autres créances	89 500,14
TOTAL	121 042,22



TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

ASS CENTRE CHOREGRAPHIQ. NAT. TOURS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	34 135,38				34 135,38
Report à nouveau	282 329,36		67,13		282 396,49
Excédent ou déficit de l'exercice	67,13	-67,13		5 519,32	-5 519,32
Subventions d'investissement	21 674,58		13 000,00	14 329,32	20 345,26
TOTAL	338 206,45	-67,13	13 067,13	19 848,64	331 357,81



SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASS CENTRE CHOREGRAPHIQ. NAT.TOURS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Utilisation		À la clôture de l'exercice	
		Report	Transfert	montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
DRAC	5 534,00			2 332,00	
REGION	2 098,00			884,00	
DEPARTEMENT	761,00			321,00	
VILLE	3 933,00			1 658,00	
METROPOLE	175,00			74,00	
MINISTERE CULTURE GSIC	8 213,00			4 474,00	
DGCA DANSEZ CROISEZ	7 375,00				
DRAC ALORS ON DANSE	1 104,00			748,00	
DEPARTEMENT ALORS ON DANSE	1 104,00			748,00	
TOTAL	30 297,00	19 058,00		11 239,00	



ETAT DES PROVISIONS

ASS CENTRE CHOREGRAPHIQ. NAT. TOURS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	69 980,00	7 248,00		77 228,00
Autres provisions pour risques et charges		8 380,00		8 380,00
TOTAL	69 980,00	15 628,00		85 608,00
TOTAL GÉNÉRAL	69 980,00	15 628,00		85 608,00
Dont dotations & reprises d'exploitation		15 628,00		



ETAT DES DETTES

ASS CENTRE CHOREGRAPHIQ. NAT. TOURS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	60 216,05	60 216,05		
Personnel et comptes rattachés	66 262,11	66 262,11		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	105 334,10	105 334,10		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 841,80	4 841,80		
Autres impôts et taxes assimilées	14 680,00	14 680,00		
Produits constatés d'avance	24 911,41	24 911,41		
TOTAL	276 245,47	276 245,47		



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASS CENTRE CHOREGRAPHIQ. NAT. TOURS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	24 911,41
TOTAL	24 911,41

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 114,13
Dettes fiscales et sociales	102 838,38
TOTAL	142 952,51

